

# CONSIGNES RELATIVES AU PORT DU MASQUE

## Régions où la situation épidémiologique est en détérioration

### Légende

Mesures s'appliquant aux personnes fréquentant un établissement d'enseignement avec mesures d'appoint.

 Je dois porter un masque d'intervention (ou masque d'intervention pédiatrique).

 Je peux retirer mon masque d'intervention (ou masque d'intervention pédiatrique).

	Élèves du primaire <sup>1</sup>		Élèves du secondaire	Élèves FP et FGA	Personnel scolaire	Visiteurs <sup>2</sup>
	1 <sup>re</sup> à la 4 <sup>e</sup> année	5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> années				
 Service de garde					 Application selon les consignes de la CNESST	
 Salle de classe <sup>3</sup>					 Application selon les consignes de la CNESST	
 Cafétéria et cafés étudiants		 Lorsque je consomme de la nourriture ou une boisson et que je suis assis à la table			 Application selon les consignes de la CNESST	
 Autres aires communes • Hall d'entrée • Corridors • Ascenseurs • Déplacements dans l'école					 Application selon les consignes de la CNESST	
 Sites sportifs intérieurs • Palestre • Gymnase • Piscine • Patinoire	 Peut être retiré si pratique d'une activité physique	 Peut être retiré si pratique d'une activité physique	 Peut être retiré si pratique d'une activité physique	 Peut être retiré si pratique d'une activité physique	 Application selon les consignes de la CNESST	 Peut être retiré si pratique d'une activité physique
 Sites extérieurs • Patinoire • Terrain sportif					 Application selon les consignes de la CNESST	 Si distanciation physique de 1 m maintenue
 Terrain d'école					 Application selon les consignes de la CNESST	
 Transport scolaire et transport en commun					 Application selon les consignes de la CNESST	
 Salle de spectacle et auditorium					 Application selon les consignes de la CNESST	

**Important :** Si est un cas est déclaré, le port du masque est obligatoire **en tout temps (également durant l'activité physique)**, pendant 10 jours pour l'ensemble des élèves de la classe. Le cas échéant, la santé publique avisera le personnel et les parents des élèves concernés.

1 Ces mesures ne s'appliquent pas aux élèves du préscolaire.

2 Toute personne exerçant son emploi à l'intérieur des murs de l'école est soumise à l'obligation du port du masque d'intervention prévue en milieu de travail (exemple : conférencier, animateur scientifique, etc.)

3 Le masque peut être retiré lors de la pratique d'activité physique en classe.

Le masque d'intervention s'ajoute aux autres mesures sanitaires